



Le Sacré Cœur
Ecole maternelle et élémentaire
8, rue des Vénètes 56000 Vannes
☎ 02.97.40.46.91
e-mail : eco56.sc.vannes@e-c.bzh
site : www.ecole-sacrecoeur.org



RENTREE DES CLASSES

Lundi 2 Septembre 2019 à 8 h 25

Les listes de classes seront consultables en ligne sur le site de l'école **le jeudi 29 août** à partir de 15 heures.

www.ecole-sacrecoeur.org (onglet « Informations »)

Nous avons fait la répartition des élèves dans les classes avec un grand sérieux. Nous ne souhaitons pas être amenés à la changer.

Important : **le vendredi 30 août** l'école sera fermée pour permettre à tous les personnels de participer à la réunion de rentrée.

• OUVERTURE DES BUREAUX

Secrétariat : lundi, mardi, jeudi, vendredi de :
8 h 00 à 12 h 00
13 h 30 à 17 h 00

Direction :

Le directeur reçoit sur rendez-vous.
Ceux-ci sont à prendre au secrétariat.

DATES DES VACANCES SCOLAIRES 2019-2020

	Début du congé après la classe	Jour de rentrée
TOUSSAINT	Vendredi 18 oct. 19	Lundi 4 nov. 19
NOËL	Vendredi 20 déc. 19	Lundi 6 janv. 20
HIVER	Vendredi 14 fév. 20	Lundi 2 mars. 20
PÂQUES	Vendredi 10 avril. 20	Lundi 27 avril. 20
ETE	Vendredi 3 juil. 20	

• LES HORAIRES

	Début de la classe	Fin de la classe
Matin	8 h 25	11 h 40
Après-midi	13 h 15	16 h 30

- **Le vendredi : fin de la classe à 15h30**
Garderie possible et gratuite de 15h30 à 16h30. (Il n'est possible de récupérer les enfants qu'à 15h30 ou à 16h30, pas entre les deux)
- **Seuls les enfants restant à la cantine sont pris en charge de 12 h 15 à 13 h 05.**
 - **Portails fermés sur ce créneau**
- **Les enfants déjeunant chez eux ne doivent pas arriver avant 13 h 05**
- **LA GARDERIE** (maternelle et primaire)
de 7 h 30 à 8 h 15
de 16 h 45 à 19 h 15
- **ETUDE**
(sur le temps de la garderie à partir du CP)
de 16 h 45 à 17 h 45.
Les enfants vont ensuite en garderie.

Le coût de la garderie du soir et/ou de l'étude est forfaitaire : **2,50 € par soirée** (pour les maternelles le goûter est fourni par l'école)

En cas de dépassement horaire un surcoût de 10€ par ¼ d'heure de retard sera appliqué.



ATTENTION !

➤ Merci de noter qu'il n'y aura **pas classe** :

- **Vendredi 6 décembre 2019** : Journée de la communauté éducative
- **Vendredi 22 mai 2020** : Pont de l'Ascension

IMPORTANT

Pour nous joindre :

Merci de privilégier la messagerie Internet :

- ✚ Pour le secrétariat : admscv@wanadoo.fr
- ✚ Pour la comptabilité : comptascv@orange.fr
- ✚ Pour la direction : eco56.sc.vannes@e-c.bzh

ABSENCES

Les absences et toutes les informations concernant vos enfants, sont à signaler au secrétariat **avant 9h** (en précisant la classe) à l'adresse : admscv@wanadoo.fr

COMPTABILITE

Vous pouvez choisir le montant de la contribution des familles :

- 23 € •25 € ou •27 €
par mois **sur 10 mois** pour la maternelle
- 25 € •27 € ou •29 €
par mois **sur 10 mois** pour l'élémentaire

ASSURANCE

Vos enfants sont **tous** couverts par l'assurance Scolaire et Extra-scolaire « Mutuelle Saint-Christophe » souscrite par l'école. **Son prix est compris dans la scolarité.**

LES FOURNITURES

Aucune fourniture collective n'est facturée aux élèves des communes de Vannes, Plescop et Ploeren qui versent à l'école une subvention. Pour les autres une somme de **4,20 €** sera facturée par mois.

NB : la commune de Saint-Avé ne verse plus de subvention à compter de cette année.

RESTAURATION

Le quotient familial est calculé par l'Accueil Unique (22 rue Victor Hugo-Vannes) à partir de votre avis d'imposition, de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

- 1- Pour les familles vannetaises **NOUVELLES dans l'école** : l'attestation de quotient familial est à nous remettre pour le **10 septembre**.
- 2- Pour les familles vannetaises déjà dans l'école, la mise à jour du quotient familial sera à effectuer à compter du **1^{er} janvier 2020**. Merci déjà d'en prendre note.

Tarifs 2019-2020

A	B	C	D
4,32€	4,08€	3,84€	3,63€
E	F	G	H
3,08€	2,45€	1,83€	1,61€

REGLEMENT DES FACTURES

Cette année, à nouveau, nous divisons l'année en 11 périodes.

Vous recevrez, par mail, 11 factures.

Pour le règlement de ces factures deux possibilités vous sont offertes :

❶ PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

A partir du 6 de chaque mois, en 11 versements échelonnés **d'octobre 2019 à août 2020**, le dernier versement étant le solde de l'année.

Si vous avez choisi le prélèvement automatique l'an dernier, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

❷ PAIEMENT PAR CHEQUE :

11 factures dans l'année.

A réception de la facture- Veuillez effectuer votre règlement à l'ordre de :

« OGEC- ECOLE LE SACRE-CŒUR »